



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 12 octobre 2023

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 5 octobre 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 21h00.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Guy BRUCHON.

Etaient absents : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Didier MOULIN, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND.

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : R. LORIN CART-GRANDJEAN/S. KURT ; B. LAPOIRE/D. GUILLEUX ; D. MOULIN/P. BENOIT ; F. MANZONI/M. PERRIN ; N. PERROT/C. LOMBARD ; M. COLLETTE/G. BRUCHON ; P. LIME VIEILLE/E. GIRAUD.

Convention pour une exposition avec l'artothèque

Dans le but d'accueillir une exposition dans les locaux de la médiathèque Brachotte, la commune de Valdahon souhaite créer un partenariat avec l'artothèque de Pontarlier représentée par l'association « les amis du musée ».

L'Artothèque est une structure de diffusion de l'art régional dotée d'une collection d'œuvres d'art de peintres locaux célèbres, enrichie chaque année et prêtée à un large public (particuliers, établissements scolaires, associations, entreprises, collectivités, ...), à la manière dont une bibliothèque prête des livres et diffuse la lecture.

Cette exposition permettra de diversifier les services aux usagers et aux habitants, afin de toucher de nouveaux publics et d'élargir la palette d'accès à différentes formes de culture.

Ce projet d'artothèque remplit les missions d'une bibliothèque publique telles que les définit le Manifeste de l'Unesco pour la lecture publique, dont, entre autres :

- « favoriser l'épanouissement créatif de la personnalité »,
- « contribuer à faire connaître le patrimoine culturel et apprécier les arts »,
- « encourager le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle ».

Les classe de Valdahon régulièrement accueillies à la médiathèque pourront visiter cette exposition, ainsi que des groupes (ex : les internes du collège) et les usagers.

Une convention doit être établie entre les deux parties qui définit les modalités administratives, techniques et financières concernant la mise à disposition des œuvres.

L'abonnement est établi pour un prêt temporaire de deux à trois mois, de janvier à mars 2024 (durée à confirmer), pour les œuvres de Pierre Bichet, au tarif de 350 euros. L'association « les amis du musée » prend en charge le transport, le montage et démontage de l'exposition, ainsi que la communication-relations avec la presse.

La collectivité devra prendre un maximum de précaution pour la parfaite conservation et sécurité des œuvres d'art. En dehors de l'artothèque, les œuvres sont sous la responsabilité de la Médiathèque Brachotte. La commune s'engage à couvrir auprès de sa compagnie d'assurance tous les risques à l'accueil de cette exposition. En cas de vol ou de perte, un remboursement correspondant à la valeur des œuvres sera demandé. Cette valeur sera connue prochainement.

La convention est conclue du 2/01/2024 au 30/03/2024 (durée à confirmer) sans reconduction tacite.

La commission culture-sport-animations du 4 octobre a émis un avis favorable à ce sujet.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à :

- Verser la somme de 350 € à l'artothèque des Amis du Musée de Pontarlier, ce coût étant inscrit au budget,
- Signer la convention ci-dessus présentée et annexée, et tout document afférent.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
18/10/2023

